

---

**D**otée d'un statut particulier dès 1982, la Corse a été érigée, par la loi du 13 mai 1991, en collectivité territoriale de la République.

Son organisation institutionnelle est originale.

L'Assemblée de Corse règle par ses délibérations les affaires de la Corse dans les nombreux domaines de compétences qui lui sont dévolus par la loi.

Le Conseil Exécutif de Corse dirige l'action de la Collectivité Territoriale de Corse dans tous ses domaines d'intervention.

Six offices et agences mettent en œuvre les politiques définies dans des secteurs essentiels pour le développement de l'île.

La loi du 22 janvier 2002 a considérablement accru les compétences de la Collectivité Territoriale en faveur de son développement économique, social et culturel et lui a même conféré un pouvoir d'adaptation des normes réglementaires.

La réforme constitutionnelle du 7 mars 2003 lui permet également d'exercer, à titre expérimental, un pouvoir d'adaptation des dispositions législatives dans ses domaines de compétences.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales lui a transféré de nouvelles attributions notamment en matière de développement économique, de formation professionnelle, d'équipements routiers et de gestion des personnels techniques, ouvriers et de service de l'éducation nationale.

La Corse se trouve ainsi à l'avant-garde de la décentralisation. Son identité particulière et son insularité ont justifié, aux yeux du législateur, la spécificité de ses institutions.

---



- p. 3 La Collectivité Territoriale en Corse
- p. 4 Les compétences légales de la Collectivité Territoriale de Corse
- p. 6 Le Programme Exceptionnel d'Investissements (PEI)
- p. 7 Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC)
- p. 8 Les instances créées par la loi du 22 janvier 2002
- p. 9 Les transferts de services et de biens
- p.10 L'Assemblée de Corse
  - p.13 Le Président de l'Assemblée de Corse
  - p.15 La Commission Permanente
  - p.17 Les Groupes de l'Assemblée de Corse
  - p.20 Les Commissions de l'Assemblée de Corse
  - p.27 Le Président, les Vice-présidents et les Conseillers à l'Assemblée de Corse
- p.45 Le Conseil Exécutif de Corse
  - p.48 Le Président du Conseil Exécutif de Corse
  - p.52 Les membres du Conseil Exécutif de Corse
- p.55 Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse
  - p.57 Le Président et les Conseillers
- p.63 Les Offices et Agences de la CTC
- p.66 Les Cabinets des Présidents
- p.67 Les services de la Collectivité Territoriale de Corse

**AJACCIO**

SIÈGE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE

- Assemblée de Corse
- Conseil Exécutif de Corse
- Conseil Economique, Social et Culturel de Corse
- Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC)
- Office des Transports de la Corse (OTC)
- Agence du Tourisme de la Corse (ATC)

**BASTIA**

- Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC)
- Office d'Equipeement Hydraulique de Corse (OEHC)

**CORTE**

- Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
- Musée de la Corse
- Fonds Régional d'Art Contemporain de Corse (FRAC)

**PORTO-VECCHIO**

- Cinémathèque de Corse



La Collectivité Territoriale de Corse détient des compétences plus étendues et des pouvoirs plus importants que ceux dévolus aux autres régions de droit commun.

#### AGRICULTURE ET FORÊT

La CTC détermine les grandes orientations du développement agricole, rural et forestier de la Corse, de la pêche et de l'aquaculture.

Le domaine forestier privé de l'Etat (50 000 ha) est désormais transféré à la CTC qui en a confié la gestion à l'Office National des Forêts (ONF).

#### CULTURE ET PATRIMOINE

La CTC définit et met en oeuvre la politique culturelle en Corse en matière de création et d'enseignement artistique, d'édition, de spectacle vivant, de lieux de création et de diffusion artistiques.

Elle est propriétaire et gestionnaire d'un ensemble de monuments historiques et de sites archéologiques transférés par l'Etat.

#### COMMUNICATION

La CTC soutient la réalisation de programmes audiovisuels par le biais de conventions avec les télévisions et radios publiques, afin de promouvoir notamment la langue et la culture corses. Elle entend réaliser un réseau à haut débit de technologies de l'information et de la communication.

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La CTC définit le régime des aides régionales directes et indirectes qu'elle attribue aux entreprises.

Elle participe à un Fonds d'Investissement chargé d'apporter des capitaux propres aux entreprises et à un Fonds de Garantie cautionnant leurs emprunts.

#### ÉDUCATION ET FORMATION

La CTC élabore et arrête la carte scolaire de l'enseignement secondaire (45 établissements), le schéma prévisionnel des formations et le programme des investissements.

Elle établit la carte régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche et peut organiser ses propres actions dans ce domaine.

Elle élabore, en concertation avec l'Etat, le Plan de Développement de la Formation Professionnelle des jeunes et des adultes et assure la mise en oeuvre des programmes d'apprentissage et de formation professionnelle continue.

Elle finance, construit et entretient les collèges, les lycées et les bâtiments de l'Université de Corse.

### FISCALITÉ

La CTC participe à la définition du statut fiscal de la Corse.

### ENERGIE ET HYDRAULIQUE

La CTC élabore et met en oeuvre le programme de prospection, d'exploitation et de valorisation des ressources locales énergétiques de l'île. Elle participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan de couverture des besoins et de diversification des ressources.

Elle assure la gestion des ressources hydrauliques et élabore le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

### ENVIRONNEMENT

La CTC définit la politique régionale pour la protection et la mise en valeur de l'environnement.

Elle dispose de responsabilités nouvelles pour la création des réserves naturelles, les inventaires de la faune et de la flore, le classement des espaces protégés, les réserves de chasse, la qualité de l'air ainsi que pour l'élaboration des plans d'élimination des déchets.

### HABITAT

La CTC définit et met en oeuvre la politique de l'habitat et répartit les aides de l'Etat au logement.

### LANGUE CORSE

L'Assemblée de Corse a adopté et met en oeuvre un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses, et de promotion de la langue dans la société.



### TRANSPORTS

La CTC met en oeuvre la continuité territoriale entre la Corse et le Continent en organisant le service public des liaisons aériennes et maritimes.

La CTC est propriétaire des ports de commerce d'Ajaccio et de Bastia et des quatre aéroports de l'île et en assure la gestion.

Elle construit, modernise et entretient le réseau des routes nationales (555 km). Elle étend, modernise et entretient le réseau ferré insulaire (232 km), dont l'exploitation est actuellement déléguée à la SNCF.

### TOURISME

La CTC définit et met en oeuvre la politique du tourisme dans l'île et détient de nouvelles prérogatives en matière de classement des infrastructures touristiques.

### SPORT ET JEUNESSE

La CTC met en oeuvre les actions de promotion en matière d'activités sportives, d'éducation populaire et d'information de la jeunesse. Elle gère les crédits du Fonds national de développement du sport.

## LE PROGRAMME EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENTS (PEI)

Prévu par l'article 53 de la loi du 22 janvier 2002, le Programme Exceptionnel d'Investissements est destiné à "aider la Corse à surmonter les handicaps naturels que constituent son relief et son insularité et à résorber son déficit en équipements et en services collectifs".

Ce programme de 1 940 millions d'euros sur 15 ans doit financer essentiellement les opérations structurantes qui permettent à la Corse de rattraper son retard de développement.

Le PEI a trois séries d'objectifs :

- un renforcement des infrastructures de base dans les domaines des transports, de l'éducation, de la formation et de la gestion de l'eau ;
- une amélioration des services collectifs en matière de santé, d'équipements sportifs et de plein air, de culture et de TIC ;
- une meilleure mise en valeur de l'espace régional.

Il est financé en moyenne à 70 % par l'Etat et pris en charge à 30 % par les maîtres d'ouvrage locaux (CTC, départements, communes et

En vertu de l'article 12 de la loi du 22 janvier 2002, « la Collectivité Territoriale de Corse élabore le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) ».

- Ce plan fixe les objectifs du développement économique, social, culturel et touristique de l'île ainsi que ceux de la préservation de l'environnement.
- Il définit les orientations fondamentales en matière d'aménagement de l'espace, de transports dans une approche multimodale, de télécommunications, de valorisation des ressources énergétiques, de protection et de mise en valeur du territoire de l'île.
- Il détermine les principes de localisation des grands équipements, des infrastructures de transport, des espaces naturels, des sites à préserver, des activités industrielles, forestières, artisanales, touristiques, culturelles et sportives.
- Le PADDUC peut compléter la liste des espaces terrestres et marins, des sites et paysages remarquables à protéger. Il peut également déterminer des espaces situés dans la bande littorale des « cent mètres » et autoriser, dans le respect des sites, des aménagements saisonniers à l'exclusion de toute forme d'hébergement.
- Le PADDUC est élaboré par le Conseil Exécutif de Corse en association avec le représentant de l'Etat, les collectivités territoriales, les chambres consulaires et les organisations socio-professionnelles de l'île.
- Le projet de Plan assorti des avis du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse et du Conseil des Sites de Corse, est présenté à l'Assemblée de Corse pour adoption. Il est ensuite soumis à enquête publique et approuvé par l'Assemblée au vu des résultats.
- Le PADDUC se substitue alors au Plan de Développement et au Schéma d'Aménagement de la Corse. Il vaut schéma de mise en valeur de la mer, schéma régional d'aménagement et de développement du territoire ainsi que schéma régional de transport.

Il peut également préciser les modalités d'application adaptées aux spécificités géographiques locales relatives aux lois « Littoral et Montagne ». En effet, les schémas de cohérence territoriale, les schémas de secteur, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales doivent être compatibles avec le plan.

Le PADDUC devrait être approuvé par l'Assemblée de Corse dans le courant du deuxième semestre 2006.



• LE CONSEIL DES SITES DE CORSE  
(INSTALLÉ LE 25 NOVEMBRE 2002)

Il comprend 42 membres répartis en 3 collèges : Etat - Collectivités territoriales - Associations et personnalités qualifiées . Il est composé, outre de la formation plénière, de trois formations spécialisées : • les sites, perspectives et paysages • les unités touristiques nouvelles • le patrimoine

Le Préfet de Corse préside le Conseil des Sites et le co-préside avec le Président du Conseil Exécutif de Corse quand il se réunit en formation du patrimoine.

Une section des recours a également été créée au sein du Conseil. Le Conseil des Sites est chargé essentiellement de la protection des sites, des autorisations de construire en sites protégés, des propositions de classement (monuments historiques, vestiges archéologiques, création d'unités touristiques nouvelles, espaces boisés classés, usines hydrauliques...).

• LA CONFÉRENCE DE COORDINATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE CORSE  
(INSTALLÉE LE 3 OCTOBRE 2003)

Présidée par le Président du Conseil Exécutif de Corse, elle comprend le Président de l'Assemblée de Corse et les Présidents des Conseils Généraux de Corse-du-Sud et de Haute-Corse. Elle doit permettre la coordination de l'exercice des compétences des collectivités, notamment en matière d'investissement.

• LE COMITÉ DE BASSIN DE CORSE  
(INSTALLÉ LE 10 OCTOBRE 2003)

Présidé par le Président du Conseil Exécutif de Corse, il comprend 36 membres répartis en 3 collèges : • collectivités locales • usagers et personnes compétentes • socio-professionnels et personnes qualifiées.

Il est notamment chargé d'élaborer le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.





La loi du 22 janvier 2002 a transféré à la Collectivité Territoriale de Corse de nouvelles compétences dans les domaines suivants : tourisme, culture, patrimoine, jeunesse et sports, ports et aéroports, éducation, agriculture, environnement et forêt.

Ces transferts de compétences sont accompagnés du transfert des personnels correspondants.

Le décret 2003-76 du 1<sup>er</sup> août 2003 organise les modalités de transfert de services et de mise à disposition de services à la Collectivité Territoriale de Corse.

Les conventions de transfert ont été signées le 30 octobre 2003 par le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Préfet de Corse.

81 agents des services de l'Etat ont été ainsi transférés à la Collectivité Territoriale de Corse.

## TRANSFERTS DE BIENS

---

Les transferts de compétences, dévolus par la loi du 22 janvier 2002, ont entraîné le transfert des biens meubles et immeubles utilisés par l'Etat, dans le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse.

Sont concernés :

- les aéroports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari, à l'exception des emprises et installations réservées à l'Etat pour les besoins de la défense nationale, de la sécurité, de la circulation aérienne et de la sécurité civile ;
- les ports d'Ajaccio et de Bastia à l'exception des plans d'eau ;
- le réseau ferré de Corse ;
- les monuments historiques classés ou inscrits qui appartenaient à l'Etat ainsi que les objets mobiliers qu'ils renferment ;
- les sites archéologiques qui appartenaient à l'Etat ainsi que les objets mobiliers qui en sont issus ;
- les forêts et terrains à boisier qui faisaient partie du domaine privé de l'Etat ;
- les établissements d'enseignement supérieur.

Les conventions de transfert ont été signées le 30 octobre 2003 par le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Préfet de Corse.



## L'ASSEMBLÉE DE CORSE

---

### Une Assemblée de 51 membres

L'Assemblée de Corse est composée de cinquante et un membres élus pour six ans et rééligibles. Elle se renouvelle intégralement.

### Un scrutin à la proportionnelle

Les Conseillers à l'Assemblée de Corse sont élus au scrutin proportionnel à deux tours, sur des listes régionales, dans le cadre d'une circonscription électorale unique.

Le seuil pour être présent au second tour est de 5 % des suffrages exprimés, avec une possibilité de fusionnement de listes entre les deux tours sans qu'aucun seuil ne soit requis.

La liste arrivant en tête au second tour se voit octroyer une prime de 3 sièges supplémentaires.

Les 48 sièges restants sont répartis à la représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne, entre les listes ayant atteint au moins 5 % des suffrages exprimés.

### Le siège de l'Assemblée

L'Assemblée de Corse siège à Ajaccio, chef-lieu de la Collectivité Territoriale de Corse. Cependant, elle peut se réunir, sur décision de sa Commission Permanente, en tout autre lieu de la Corse.

### Les sessions de l'Assemblée

L'Assemblée de Corse tient chaque année deux sessions ordinaires d'une durée maximale de trois mois, la première s'ouvrant le 1<sup>er</sup> février, la seconde le 1<sup>er</sup> septembre.

Des sessions extraordinaires d'une durée maximale de deux jours peuvent être organisées à la demande du Président du Conseil Exécutif de Corse ou du tiers des Conseillers à l'Assemblée.

L'Assemblée ne peut délibérer que si la majorité absolue de ses membres est présente ou représentée. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Les séances de l'Assemblée de Corse sont publiques, sauf si celle-ci en décide autrement à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés.

Est nulle toute délibération de l'Assemblée prise hors du temps des sessions ou hors du lieu des séances.



### Fonctionnement et attributions

L'Assemblée de Corse règle par ses délibérations les affaires de la Corse et contrôle le Conseil Exécutif. Elle vote le budget, arrête le compte administratif, adopte le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse. L'Assemblée de Corse établit son règlement intérieur dans le mois qui suit son élection.

Ce règlement fixe les modalités de son fonctionnement non prévues par la loi. Il doit être adopté à la majorité absolue des membres de l'Assemblée.

### Des questions orales ou écrites

Tout groupe de l'Assemblée peut adresser au Président de l'Assemblée des questions orales ou écrites relatives aux attributions et compétences du Conseil Exécutif ou de l'Assemblée. Les questions orales doivent être déposées auprès des services de l'Assemblée, trois jours au moins avant la réunion de celle-ci. Elles sont transmises sans délai au Président du Conseil Exécutif.

Une séance consacrée aux questions orales - elle ne peut excéder 2 heures - est réservée à chacune des réunions de l'Assemblée. Les questions sont présentées par leurs auteurs et la réponse de l'Exécutif n'est pas suivie de débat. Les questions écrites adressées au Président de l'Assemblée sont transmises dès leur réception au Président du Conseil Exécutif qui doit y répondre dans un délai d'un mois.

### Relations avec le Gouvernement

De sa propre initiative ou à la demande du Conseil Exécutif, l'Assemblée peut proposer au Gouvernement des modifications à des dispositions législatives ou réglementaires concernant les compétences, l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des collectivités territoriales de la Corse ainsi que le développement économique, social et culturel de la Corse.

Ces propositions sont adressées au Président du Conseil Exécutif de Corse qui les transmet au Premier Ministre et au Préfet de Corse.

### Adaptation de lois et règlements nationaux

L'Assemblée peut adapter certains règlements nationaux dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par la loi, par une délibération motivée après rapport du Conseil Exécutif de Corse, transmise au Premier Ministre et au Préfet de Corse par le Président du Conseil Exécutif.

De même, elle peut expérimenter, pour un objet et une durée limitée et après habilitation par le Parlement, des adaptations de textes législatifs concernant l'exercice de ses compétences.

### Les projets et les propositions de loi relatifs à la Corse

Consultée par le Gouvernement sur les projets et les propositions de loi ou de décret comportant des dispositions spécifiques à la Corse, l'Assemblée dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Ce délai est réduit à quinze jours en cas d'urgence, sur demande du Préfet de Corse.

L'avis relatif au projet de loi est adressé au Président du Conseil Exécutif qui le transmet au Premier Ministre et au Préfet de Corse. S'agissant d'une proposition de loi, l'avis est également transmis aux Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

### Relations avec le Représentant de l'Etat en Corse

Chaque année, le Préfet de Corse informe l'Assemblée, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'Etat dans la Collectivité Territoriale de Corse.

Ce rapport donne lieu à un débat en présence du Préfet de Corse.

### Dissolution

Lorsque le fonctionnement normal de l'Assemblée se révèle impossible, le Gouvernement peut la dissoudre par un décret motivé pris en Conseil des Ministres.

Une nouvelle Assemblée est alors élue dans un délai de 2 mois et ses pouvoirs prennent fin à la date à laquelle devaient expirer ceux de l'Assemblée dissoute.

Entre temps, le Président du Conseil Exécutif expédie les affaires courantes de la Collectivité Territoriale. Ses décisions ne sont exécutoires qu'avec l'accord du Préfet de Corse.



## Un mandat de six ans

Le Président de l'Assemblée de Corse est élu parmi les Conseillers, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours de scrutin.

La majorité relative suffit pour le troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Le Président est élu pour six ans, durée du mandat de l'Assemblée.

## Prérogatives

Le Président arrête les dates et l'ordre du jour des séances, après consultation des membres de la Commission Permanente. Il répartit les affaires entre les différentes commissions, en fonction de leurs compétences.

Il dirige les débats de l'Assemblée de Corse qui sont organisés par la Commission Permanente.

## La police de l'Assemblée

Le Président a, seul, la police de l'Assemblée dans l'enceinte de celle-ci. Il peut faire expulser de la salle des séances toute personne qui trouble l'ordre.

## Vacance du siège

En cas de vacance du siège, pour quelque cause que ce soit, les fonctions du Président de l'Assemblée sont provisoirement exercées par un des membres de la Commission Permanente, choisi dans l'ordre de leur élection.

Il est procédé à une nouvelle élection du Président et des autres membres de la Commission Permanente.

Le 4 avril 2004

L'Assemblée de Corse, dûment convoquée dans les délais règlementaires, s'est réunie le dimanche 4 avril 2004 sous la présidence du doyen d'âge, Edmond Simeoni, assisté des deux plus jeunes Conseillers, Vanina Pieri et Jean-Christophe Angelini, secrétaires de séance.

Quatre candidatures ont été présentées à la Présidence de l'Assemblée de Corse :

- M. Camille de Rocca Serra
- M. Emile Zuccarelli
- M. Dominique Bucchini
- M. Pierre Chaubon

Le vote s'est déroulé au scrutin secret.

Les 51 Conseillers ont participé à l'élection.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Inscrits : 51 - Votants : 50 - Exprimés : 50

- |                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| • M. Camille de Rocca Serra | 21 suffrages |
| • M. Emile Zuccarelli       | 10 suffrages |
| • M. Dominique Bucchini     | 4 suffrages  |
| • M. Pierre Chaubon         | 15 suffrages |

La majorité absolue de 26 suffrages n'ayant été atteinte par aucun candidat au premier tour, il a été procédé, en conséquence, à un second tour.

Deux candidatures ont été maintenues à la Présidence de l'Assemblée de Corse :

- M. Camille de Rocca Serra
- M. Emile Zuccarelli

Le vote s'est déroulé au scrutin secret.

Le dépouillement a donné les résultats suivants:

Inscrits : 51 - Votants : 48 - Exprimés : 47

- |                          |              |
|--------------------------|--------------|
| • Camille de Rocca Serra | 30 suffrages |
| • Emile Zuccarelli       | 17 suffrages |

Camille de Rocca Serra, ayant obtenu la majorité absolue au second tour de scrutin, a ainsi été élu Président de l'Assemblée de Corse.



### Onze membres

La Commission Permanente comprend onze membres : dix Conseillers à l'Assemblée et le Président de l'Assemblée, membre de droit, qui la préside. Les membres de cette Commission sont élus pour un an et sont renouvelables.

Si le nombre des candidats à la Commission est égal à celui des postes à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement. Dans le cas contraire, chaque conseiller ou groupe de conseillers peut présenter une liste de candidats.

Les membres de la Commission sont alors élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

### L'affectation des membres

Après la répartition des sièges (d'après l'ordre de présentation sur chaque liste), l'Assemblée de Corse procède à l'affectation des élus à chacun des sièges afin de déterminer l'ordre de leur nomination. Si le nombre de candidats figurant sur la liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

S'il n'y a qu'un seul candidat pour un siège, son affectation intervient immédiatement. Dans le cas contraire, il est procédé à un scrutin majoritaire, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

La Commission Permanente est chargée d'organiser les travaux et les débats de l'Assemblée. Elle prévoit notamment la répartition du temps de parole entre les groupes.

### Deux Vice-présidents

L'Assemblée de Corse désigne ses deux Vice-présidents parmi les membres de la Commission Permanente, après avoir déterminé leur ordre de nomination.

Si une seule candidature a été déposée pour chacun des postes, les nominations prennent effet immédiatement.

Dans le cas contraire, il est procédé à l'élection poste par poste, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Les Vice-présidents assistent le Président dans le fonctionnement de l'Assemblée et le remplacent en cas d'absence.

Le 4 avril 2004

Un accord étant intervenu entre les différentes sensibilités, une seule liste de dix candidats a été présentée.

L'élection à scrutin secret a donné les résultats suivants :

Inscrits : 51 - Votants : 49 - Exprimés : 49

Ayant obtenu 100 % des suffrages exprimés, la liste remporte les dix sièges à pourvoir.

L'affectation des élus à chacun des sièges de la Commission est la suivante :

**Président :** Camille de Rocca Serra

Groupe "*Rassembler pour la Corse*"

1 - Anne-Marie Natali

Groupe "*Union Territoriale*"

2 - Jean-Louis Albertini

Groupe "*Rassembler pour la Corse*"

3 - Henri Sisco

Groupe "*La Corse dans la République*"

4 - Jean Biancucci

Groupe "*Unione Naziunale*"

5 - Antoine Ottavi

Groupe "*Pour une Corse de Progrès*"

6 - Dominique Bucchini

Groupe "*Communiste, Républicain et Citoyen*"

7 - Pierre Chaubon

Groupe "*Corse Social-démocrate*"

8 - Joselyne Mattei-Fazi

Groupe "*Rassembler pour la Corse*"

9 - François Dominici

Groupe "*La Corse dans la République*"

10 - Jean-Christophe Angelini

Groupe "*Unione Naziunale*"

La Commission Permanente a été reconduite dans son intégralité lors de la session de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2005.





### Le 4 avril 2004

Le Président de l'Assemblée de Corse a enregistré les candidatures aux postes de Vice-présidents, après avoir déterminé leur ordre de nomination.

Pour le premier poste de Vice-président, Anne-Marie Natali, seule candidate est proclamée élue.

Pour le deuxième poste de Vice-président, Jean-Louis Albertini, seul candidat est proclamé élu.

Anne-Marie Natali et Jean-Louis Albertini ont ainsi été élus Vice-présidents de l'Assemblée de Corse à l'occasion du scrutin du 4 avril 2004 et reconduits dans leurs postes lors de la session de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2005.

## LES GROUPES DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

---

### Deux membres au moins...

Les Conseillers peuvent se constituer en groupes.

Un groupe doit compter au moins deux membres.

La constitution d'un groupe doit être déclarée auprès de la Présidence de l'Assemblée de Corse.

Le groupe doit déposer une déclaration signée de ses membres, accompagnée de la liste de ces derniers, de celle des apparentés et du nom du président du groupe.

### Modification d'un groupe

Les modifications dans la composition d'un groupe sont portées à la connaissance du Président de l'Assemblée sous la signature du conseiller intéressé s'il s'agit d'une démission, du président du groupe s'il s'agit d'une radiation et sous la double signature du conseiller et du président, s'il s'agit d'une adhésion ou d'un apparentement. Le Président de l'Assemblée en donne connaissance au début de la séance suivante.

### Moyens

L'Assemblée met à la disposition de chaque groupe les moyens en locaux et personnels indispensables à son bon fonctionnement, en tenant compte de l'importance de son effectif.

### Rassembler pour la Corse

16 membres

**Président :**

Jean-Martin Mondoloni

**Membres :** Jean-Louis Albertini, Corinne Angeli, Annie Ricci, Gaby Biancarelli, Pascale Bizzari-Gherardi, Babette Buresi, José Galletti, Christiane Gori, Christine Guerrini, Jean-Charles Martinetti, Joselyne Mattei-Fazi, Jean-Jacques Panunzi, Camille de Rocca Serra, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Monika Scotto.

### La Corse dans la République

9 membres

**Président :**

François Dominici

**Membres :** Nicolette Albertini-Colonna, Alexandre Alessandrini, Rose Alibertini, Pascaline Castellani, Dorothee Colonna-Vellutini, Jean-Louis Luciani, Madeleine Mozziconacci, Henri Sisco.

### Unione Naziunale

8 membres

**Président :**

Jean-Guy Talamoni

**Vice-présidente :**

Christine Colonna

**Membres :** Jean-Christophe Angelini, Jean Biancucci, Véronique Sciaretti, Nadine Nivaggioni, Rose-Marie Prospero, Edmond Simeoni.

### Corse Social-démocrate

4 membres

**Président :**

Pierre Chaubon

**Membres :** Marie-Dominique Allegrini-Simonetti, François-Xavier Marchioni, Vanina Pieri.



### Communiste, Républicain et Citoyen

4 membres

**Président :**

Dominique Bucchini

**Membres :** Maria Guidicelli, Josette Risterucci,  
Michel Stefani.

### Union Territoriale

4 membres

**Président :**

Robert Feliciaggi

**Membres :** Anne-Marie Natali, Etiennette Ricci-Versini,  
Marie-Ange Susini.

### Corse Active

2 membres

**Président :**

Jean-Claude Guazzelli

**Membre:** Geneviève Filippi.

### Corse Nouvelle

2 membres

**Président :**

Pierre-Philippe Ceccaldi

**Membre :** Hélène Luciani-Padovani.

### Pour une Corse de Progrès

2 membres

**Président:**

Antoine Ottavi

**Membre :** Marielle Delhom.

### Quatre commissions organiques

Pour la préparation des décisions qui lui incombent et des affaires qui lui sont soumises, l'Assemblée de Corse s'organise en quatre commissions organiques, renouvelables chaque année. Ces commissions sont désignées à la représentation proportionnelle au plus fort reste des groupes.

Chacune de ces commissions désigne son bureau qui comprend un président, un vice-président et un rapporteur.

- 1<sup>re</sup> commission :

Commission des finances, de la planification et des affaires européennes composée de 13 membres.

- 2<sup>e</sup> commission :

Commission du développement économique composée de 13 membres.

- 3<sup>e</sup> commission :

Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement composée de 13 membres.

- 4<sup>e</sup> commission

Commission du développement social et culturel composée de 12 membres.

### Répartition des affaires

Le Président de l'Assemblée de Corse répartit les affaires entre les quatre commissions organiques en fonction de leurs compétences. Toute proposition d'une commission organique ayant une répercussion budgétaire doit être soumise, pour avis, à la Commission des finances avant de l'être, pour décision, à l'Assemblée de Corse.

Le Président de chaque commission organique est entendu de droit à sa demande par la Commission des finances et par la Commission Permanente de l'Assemblée.

Tout conflit d'attributions ou de compétences entre deux ou plusieurs commissions sera tranché souverainement par la Commission Permanente.

Tout Conseiller à l'Assemblée de Corse peut demander à être entendu par les commissions autres que celle dont il est membre.



### Réunion des commissions organiques

Les commissions se réunissent sur convocation de leur Président, après information du Président de l'Assemblée de Corse ou à la demande de ce dernier.

D'une manière générale, elles siègent dans la semaine qui précède la réunion de l'Assemblée et la veille de cette réunion.

A l'issue de ses délibérations, chaque commission adopte un rapport ainsi que les amendements qui seront présentés en son nom à l'Assemblée.

Les commissions peuvent tenir des réunions communes, soit à la demande du Président de l'Assemblée de Corse, soit à l'initiative de leurs Présidents.

Elles peuvent décider à la majorité de leurs membres de tenir une réunion en dehors du siège de l'Assemblée.

### Une commission de contrôle et d'évaluation

L'Assemblée a élu en son sein une commission, composée de 13 membres, chargée de contrôler les établissements publics, agences et tout autre organisme au capital duquel participe la Collectivité Territoriale de Corse et/ou financés par elle.

Cette commission comporte un représentant de chacun des 9 groupes politiques, les 4 sièges supplémentaires ayant été répartis selon la règle de la proportionnelle au plus fort reste.

Elle soumet à l'Assemblée de Corse un rapport afférent à cette activité de contrôle avant la présentation des orientations budgétaires.

### Une Commission de la coopération interrégionale et euro-méditerranéenne

L'Assemblée a également élu en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, une commission de la coopération interrégionale et euro-méditerranéenne composée de 13 membres.

### Une commission ad hoc

Lorsque la nature d'une affaire qui lui est soumise l'exige, et si au moins le tiers des membres de l'Assemblée le demande, l'Assemblée de Corse, peut décider pour une durée maximale de 6 mois, la constitution d'une commission ad hoc dont elle détermine la composition et la mission.

En vertu du règlement intérieur, le Président de l'Assemblée de Corse choisit de siéger dans une des quatre commissions organiques, en l'occurrence, la Commission des Finances.

Il peut participer aux autres commissions sans voix délibérative.

### 1ÈRE COMMISSION ORGANIQUE

Commission des finances, de la planification et des affaires européennes (13 membres)

**Président :** Jean-Charles Martinetti

**Vice-présidente :** Corinne Angeli

**Rapporteur :** Jean-Martin Mondoloni

**Membres :** Jean Biancucci, Dominique Bucchini, Pascaline Castellani, Pierre-Philippe Ceccaldi, François Dominici, Robert Feliciaggi, Jean-Claude Guazzelli, Vanina Pieri, Camille de Rocca Serra, Edmond Simeoni.

#### Ses attributions :

- Finances de la Collectivité Territoriale de Corse
- Projet de budget, budget supplémentaire et décisions modificatives
- Exécution et contrôle du budget
- Compte administratif
- Examen au fond pour avis de tout rapport ou de tout projet d'amendement nécessitant une inscription budgétaire ou comportant une incidence financière directe ou indirecte ou à terme
- Organisation administrative de la Collectivité Territoriale de Corse
- Patrimoine immobilier de la Collectivité Territoriale de Corse

- Planification - Programmes contractualisés avec l'Etat et l'Union européenne
- Affaires européennes
- Questions fiscales
- Observatoire et statistiques de la conjoncture économique, de la croissance et de l'emploi

### 2ÈME COMMISSION ORGANIQUE

Commission du développement économique (13 membres)

Présidente : Joselyne Mattei-Fazi

Vice-présidente : Anne-Marie Natali

Rapporteur : Babette Buresi

Membres : Rose Alibertini, Christine Colonna, Dorothee Colonna-Vellutini, Geneviève Filippi, Christiane Gori, Hélène Luciani-Padovani, François-Xavier Marchioni, Rose-Marie Prosperi, Monika Scotto, Michel Stefani.

Ses attributions :

- Agriculture et développement rural
- Tourisme
- Industrie, Commerce et Artisanat
- Forêt
- Pêche et aquaculture
- Energie
- Télécommunications et Technologies de l'information
- Développement des technologies
- Organisation des transports

### 3ÈME COMMISSION ORGANIQUE

Commission de l'aménagement du territoire  
et de l'environnement (13 membres)

Président : Jean-Jacques Panunzi

Vice-président : Jean-Louis Luciani

Rapporteur : José Galletti

Membres : Nicolette Albertini-Colonna,  
Alexandre Alessandrini, Jean-Christophe Angelini,  
Gaby Biancarelli, Pierre Chaubon, Maria Guidicelli,  
Antoine Ottavi, Etienne Ricci-Versini,  
Marie-Antoinette Santoni-Brunelli,  
Véronique Sciaretti.

#### Ses attributions :

- Infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et portuaires
- Politique de revitalisation de l'intérieur
- Urbanisme
- Aménagements urbains
- Equipements communaux et intercommunaux
- Environnement
- Incendies
- Traitement des déchets
- Gestion des ressources hydrauliques





## 4ÈME COMMISSION ORGANIQUE

Commission du développement social et culturel  
(12 membres)

Présidente : Marie-Ange Susini

Vice-présidente: Madeleine Mozziconacci

Rapporteur : Christine Guerrini

Membres : Jean-Louis Albertini,  
Marie-Dominique Allegrini-Simonetti,  
Pascale Bizzari-Gherardi, Marielle Delhom,  
Nadine Nivaggioni, Annie Ricci, Josette Risterucci,  
Henri Sisco, Jean-Guy Talamoni.

Ses attributions :

- Appareil éducatif
- Formation professionnelle
- Enseignement supérieur et recherche
- Culture
- Patrimoine
- Langue et culture corses
- Audiovisuel
- Politique de la jeunesse
- Sports
- Habitat et logement social
- Action sanitaire et sociale

#### 4ÈME COMMISSION ORGANIQUE

Commission du développement social et culturel  
(12 membres)

Présidente : Marie-Ange Susini

Vice-présidente: Madeleine Mozziconacci

Rapporteur : Christine Guerrini

Membres : Jean-Louis Albertini,  
Marie-Dominique Allegrini-Simonetti,  
Pascale Bizzari-Gherardi, Marielle Delhom,  
Nadine Nivaggioni, Annie Ricci, Josette Risterucci,  
Henri Sisco, Jean-Guy Talamoni.

Ses attributions :

- Appareil éducatif
- Formation professionnelle
- Enseignement supérieur et recherche
- Culture
- Patrimoine
- Langue et culture corses
- Audiovisuel
- Politique de la jeunesse
- Sports
- Habitat et logement social
- Action sanitaire et sociale



# LE PRÉSIDENT, LES VICE-PRÉSIDENTS ET LES CONSEILLERS A L'ASSEMBLEE DE CORSE

---

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

C a m i l l e   d e  
R o c c a   S e r r a



Groupe " Rassembler pour la Corse "  
Né le 21 • 5 • 54  
Président de l'Assemblée de Corse  
Député de la Corse-du-Sud  
*UMP*



### Anne-Marie Natali

---

Groupe "Union Territoriale"  
Née le 28 • 1 • 36  
Vice-présidente  
de l'Assemblée de Corse  
Maire de Borgo  
*Divers Droite*



### Jean-Louis Albertini

---

Groupe "Rassembler pour la Corse"  
Né le 7 • 4 • 52  
Médecin Neurologue  
Vice-président  
de l'Assemblée de Corse  
Conseiller Municipal de Bastia  
*Divers Droite*



### Nicolette Albertini-Colonna

---

Groupe "La Corse dans la République"  
Née le 15 • 2 • 59  
Directrice de Maison de Retraite  
Maire de Piedigriggio  
*PRG*



### Alexandre Alessandrini

---

Groupe "La Corse dans la République"  
Né le 7 • 11 • 47  
Fonctionnaire (DDAF)  
Vice-président du Conseil Général de  
Haute-Corse  
*PRG*



### Rose Alibertini

---

Groupe "La Corse dans la République"  
Née le 6 • 9 • 42  
Professeur Agrégé (retraîtée)  
*Divers Gauche*





Marie-Dominique Allegrini-Simonetti

---

Groupe "Corse Social-démocrate"  
Née le 3 • 12 • 39  
Psychologue Education Nationale  
(retraîtée)  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire d'Olmi-Cappella  
*Divers Gauche*



Corinne Angeli

---

Groupe "Rassembler pour la Corse"  
Née le 24 • 11 • 67  
Directrice du Centre de Gestion  
Agrégé de Haute-Corse  
*UMP*



Jean-Christophe Angelini

---

Groupe "Unione Naziunale"  
Né le 27 • 11 • 75  
Gérant de Société  
Conseiller Municipal de Porto-Vecchio  
*Nationaliste*



### Gaby Biancarelli

---

Groupe "Rassembler pour la Corse"  
Née le 9 • 12 • 44  
Retraitée de l'Éducation Nationale  
Conseillère Municipale de Porto-Vecchio  
*Divers Droite*



### Jean Biancucci

---

Groupe "Unione Naziunale"  
Né le 8 • 5 • 48  
Artisan Coutelier  
*Nationaliste*



### Pascale Bizzari-Gherardi

---

Groupe "Rassembler pour la Corse"  
Née le 1 • 10 • 60  
Chef d'Entreprise  
Adjointe au Maire d'Ajaccio  
*SE*





Dominique Bucchini

---

Groupe "Communiste, Républicain et Citoyen"

Né le 24 • 1 • 43

Enseignant

*Parti Communiste*



Babette Buresi

---

Groupe "Rassembler pour la Corse"

Née le 12 • 12 • 50

Directrice d'Ecole

*UMP*



Pascaline Castellani

---

Groupe "La Corse dans la République"

Née le 8 • 8 • 54

Cadre Territorial

Maire de Piana

*Divers Gauche*





### Pierre-Philippe Ceccaldi

---

Groupe "Corse Nouvelle"  
Né le 23 • 4 • 40  
PDG de la Compagnie  
Corse Méditerranée  
*SE*



### Pierre Chaubon

---

Groupe "Corse Social-démocrate"  
Né le 17 • 7 • 53  
Maître des Requêtes au Conseil d'Etat  
Président de la Communauté de  
Communes du Cap Corse  
*Divers Gauche*



### Christine Colonna

---

Groupe "Unione Naziunale"  
Née le 28 • 4 • 59  
Hôtelier  
*Nationaliste*





Dorothee Colonna-Vellutini

---

Groupe "La Corse dans la République"  
Née le 16 • 2 • 41  
Docteur en Pharmacie  
Maire de Murzo  
*PRG*



Marielle Delhom

---

Groupe " Pour une Corse de Progrès"  
Née le 4 • 12 • 66  
Maître de Conférences à l'Université de  
Corse  
Conseillère Municipale de Porto-Vecchio  
*Centre Gauche*



François Dominici

---

Groupe " La Corse dans la République "  
Né le 11 • 5 • 45  
Trésorier principal du Trésor Public  
(en détachement)  
Maire d'Alata  
Vice-président de la Communauté  
d'Agglomération du Pays Ajaccien  
*Divers Gauche*



### Robert Feliciaggi

---

Groupe "Union Territoriale"  
Né le 15 • 5 • 42  
Administrateur de sociétés  
Maire de Pila-Canale  
*UMP*



### Geneviève Filippi

---

Groupe "Corse Active"  
Née le 25 • 4 • 44  
Présidente de société  
*Divers Droite*



### José Galletti

---

Groupe "Rassembler pour la Corse"  
Né le 9 • 3 • 45  
Agriculteur  
Maire de Lucciana  
*UMP*





Christiane Gori

---

Groupe "Rassembler pour la Corse"  
Née le 25 • 8 • 52  
Directrice d'Hôtel  
*UMP*



Jean-Claude Guazzelli

---

Groupe "Corse Active"  
Né le 28 • 11 • 46  
Ancien Directeur général de la CRCA  
*SE*



Christine Guerrini

---

Groupe "Rassembler pour la Corse"  
Née le 10 • 4 • 59  
Directrice du Centre Régional  
Information Jeunesse de Corse  
*UMP*



### Maria Guidicelli

---

Groupe "Communiste, Républicain et  
Citoyen"

Née le 17 • 1 • 61

Assistante sociale

1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Peri

Vice-présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Pays Ajaccien

*Divers Gauche*



### Hélène Luciani-Padovani

---

Groupe "Corse Nouvelle"

Née le 7 • 6 • 63

Cadre à l'URSSAF

*Divers Droite*



### Jean-Louis Luciani

---

Groupe "La Corse dans la République"

Né le 8 • 3 • 67

Chef d'Entreprise

Conseiller Général de Corse-du-Sud

*PS*





François-Xavier Marchioni

---

Groupe "Corse Social-démocrate"  
Né le 9 • 9 • 51  
Attaché de Direction à la CPAM  
de Haute-Corse  
Maire de Vescovato  
*Divers Gauche*



Jean-Charles Martinetti

---

Groupe "Rassembler pour la Corse"  
Né le 12 • 11 • 56  
Exploitant agricole  
Maire de Prunelli-di-Fiumorbo  
*Divers Droite*



Joselyne Mattei-Fazi

---

Groupe "Rassembler pour la Corse"  
Née le 16 • 8 • 49  
Contrôleur du travail  
Présidente de l'Association  
des Maires de Corse-du-Sud  
Maire de Renno  
*UMP*

### Jean-Martin Mondoloni

---

Groupe "Rassembler pour la Corse"  
Né le 24 • 10 • 68  
Chef d'Etablissement scolaire  
*UMP*



### Madeleine Mozziconacci

---

Groupe "La Corse dans la République"  
Née le 12 • 12 • 44  
Conseillère Pédagogique  
de l'Education Nationale (retraîtée)  
*Divers Gauche*



### Nadine Nivaggioni

---

Groupe "Unione Naziunale"  
Née le 13 • 2 • 62  
Cadre à l'AFPA  
*Nationaliste*





Antoine Ottavi

---

Groupe "Pour une Corse de Progrès"  
Né le 12 • 9 • 49  
Maire de Bastelicaccia  
*Divers Gauche*



Jean-Jacques Panunzi

---

Groupe "Rassembler pour la Corse"  
Né le 5 • 4 • 56  
Fonctionnaire  
1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil Général  
de Corse-du-Sud  
*Divers Droite*



Vanina Pieri

---

Groupe "Corse Social-démocrate"  
Née le 25 • 2 • 75  
Attaché territorial Développement  
Social à la CAPA  
*Divers Gauche*





### Rose-Marie Prosperi

---

Groupe "Unione Naziunale"  
Née le 19 • 8 • 60  
Avocate  
Conseillère Municipale de Bastia  
*Nationaliste*



### Annie Ricci

---

Groupe "Rassembler pour la Corse"  
Née le 14 • 6 • 56  
Directrice Générale  
d'Entreprise  
*Divers Droite*



### Etiennette Ricci-Versini

---

Groupe "Union Territoriale"  
Née le 23 • 1 • 49  
Directrice d'Ecole  
*Divers Droite*





Josette Risterucci

---

Groupe "Communiste, Républicain  
et Citoyen"  
Née le 12 • 5 • 58  
Secrétaire Médicale de la Fonction  
Publique Hospitalière  
*Divers Gauche*



Marie-Antoinette Santoni-Brunelli

---

Groupe "Rassembler pour la Corse"  
Née le 24 • 10 • 71  
Agent d'encadrement  
*Divers Droite*



Véronique Sciaretti

---

Groupe "Unione Nazionale"  
Née le 23 • 8 • 74  
Chargée de Communication  
au CREPAC  
*Nationaliste*



### Monika Scotto

---

Groupe "Rassembler pour la Corse"  
Née le 18 • 9 • 65  
Chargée de Mission  
au Conseil Général de Haute-Corse  
*UMP*



### Edmond Simeoni

---

Groupe "Unione Nazionale"  
Né le 6 • 8 • 34  
Médecin (Retraité)  
*Nationaliste*



### Henri Sisco

---

Groupe " La Corse dans la République "  
Né le 22 • 12 • 34  
Administrateur Territorial (retraité)  
Maire de Santa Maria di Lota  
Vice-président de la Communauté  
d'Agglomération de Bastia  
*PRG*





Michel Stefani

---

Groupe "Communiste, Républicain  
et Citoyen"

Né le 24 • 3 • 60

Ouvrier Métallurgiste

*Parti Communiste*



Marie-Ange Susini

---

Groupe "Union Territoriale"

Née le 11 • 12 • 52

Déléguée Régionale aux Droits des  
Femmes

*UMP*



Jean-Guy Talamoni

---

Groupe "Unione Naziunale"

Né le 6 • 5 • 60

Avocat

Conseiller Municipal de Bastia

*Nationaliste*



### Un Président et huit Conseillers Exécutifs

Le Conseil Exécutif de Corse est composé d'un Président assisté de huit Conseillers Exécutifs.

Il dirige l'action de la Collectivité Territoriale de Corse dans tous les domaines d'intervention, notamment ceux du développement économique, social, éducatif et culturel et de l'aménagement de l'espace.

Il élabore - en concertation avec le représentant de l'Etat, les autres collectivités locales de l'île et les partenaires socio-professionnels - et met en œuvre le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse.

### Une émanation de l'Assemblée

Après avoir élu sa Commission Permanente, l'Assemblée de Corse procède parmi ses membres à l'élection du Conseil Exécutif de Corse et de son Président.

Cette élection se fait au scrutin de liste avec dépôt de listes complètes comportant autant de noms que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de nom et sans modification de l'ordre de présentation.

Le Conseil Exécutif est élu à la majorité absolue des membres de l'Assemblée aux deux premiers tours de scrutin. La majorité relative suffit pour le troisième tour.

Le Président du Conseil Exécutif est le candidat figurant en tête de la liste élue. Les neuf Conseillers à l'Assemblée de Corse élus au Conseil Exécutif sont considérés comme démissionnaires de leurs fonctions de Conseillers à l'Assemblée.

### Vacance du siège du Président du Conseil Exécutif

En cas de vacance de siège, pour quelque cause que ce soit, ses fonctions sont provisoirement exercées par un Conseiller Exécutif choisi dans l'ordre de la liste élue, jusqu'à l'élection d'un nouveau Conseil Exécutif.

Le Président de l'Assemblée de Corse doit convoquer sans délai l'Assemblée afin d'élire ce nouveau Conseil.

### Vacance du siège d'un Conseiller Exécutif

En cas de décès ou de démission d'un Conseiller Exécutif autre que le Président, l'Assemblée procède, sur proposition du Président du Conseil Exécutif de Corse, à une nouvelle élection pour pourvoir le siège vacant.

L'élection se déroule dans les mêmes conditions que pour celle du Président de l'Assemblée de Corse.

### La motion de défiance

L'Assemblée de Corse peut mettre en cause la responsabilité du Conseil Exécutif par le vote d'une motion de défiance.

La motion de défiance doit mentionner d'une part, l'exposé des motifs pour lesquels elle est présentée et d'autre part, la liste des noms des candidats aux mandats de Président et de Conseillers Exécutifs appelés à leur succéder en cas d'adoption de la motion de défiance.

Il n'est délibéré sur cette motion que lorsqu'elle est signée du tiers des Conseillers à l'Assemblée.

Le vote ne peut avoir lieu que quarante-huit heures après le dépôt de la motion.

Cette motion n'est considérée comme adoptée que si elle recueille le vote favorable de la majorité absolue des membres composant l'Assemblée.

Si la motion de défiance est adoptée, le Président et les Conseillers Exécutifs sont démis de leurs fonctions et remplacés immédiatement par les candidats aux mandats de Président et de Conseillers Exécutifs.

Le 4 avril 2004

Une seule liste a été déposée auprès de la Présidence de l'Assemblée de Corse :

- la liste d'Ange Santini comprenant
  - José Rossi
  - Stéphanie Grimaldi
  - Antoine Sindali
  - Jérôme Polverini
  - Antoine Giorgi
  - Jean-Claude Bonaccorsi
  - Simone Guerrini
  - Sauveur Gandolfi-Scheit

Le Président a fait procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Inscrits : 51 - Votants : 22

Exprimés : 22 - Abstentions : 9 - Non Participations : 20

La majorité absolue de 26 suffrages n'ayant pas été atteinte au premier tour, il a été procédé, en conséquence, à un second tour qui a donné les mêmes résultats que pour le premier tour.

Il a été donc procédé à un troisième tour de scrutin.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Inscrits : 51 - Votants : 22

Exprimés : 22 - Abstentions : 10 - Non Participations : 19

La liste conduite par Ange Santini a obtenu la majorité relative avec 22 suffrages au troisième tour de scrutin.

Ange Santini a ainsi été élu Président du Conseil Exécutif de Corse, le 4 avril 2004.

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

---

### Prérogatives

Le Président du Conseil Exécutif de Corse représente la Collectivité Territoriale de Corse, notamment en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il intente les actions au nom de la Collectivité Territoriale en vertu de la décision de l'Assemblée. Le Président prépare et exécute les délibérations de l'Assemblée.

Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la Collectivité Territoriale de Corse.

Il est le chef des services de la Collectivité Territoriale.

Il gère le patrimoine de la Collectivité et exerce les pouvoirs de police afférents à cette gestion.

Le Président délègue par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses attributions aux Conseillers Exécutifs.

### Ses domaines de compétences réservées

- les finances de la Collectivité Territoriale de Corse,
- l'élaboration et le suivi du PADDUC,
- la mise en oeuvre et le suivi du Programme Exceptionnel d'Investissements,
- le Contrat de Plan Etat/Collectivité Territoriale de Corse,
- les affaires européennes,
- la coopération interrégionale,
- la coordination de la politique de revitalisation de l'intérieur,
- le développement de l'intercommunalité,
- les équipements communaux et intercommunaux.

### Un rapport annuel

Chaque année, il rend compte à l'Assemblée, par un rapport spécial, de la situation de la Collectivité Territoriale, de l'activité et du financement de ses différents services et des organismes qui en dépendent ainsi que de l'état d'exécution du Plan de Développement de la Corse. Ce rapport précise également l'état d'exécution des délibérations de l'Assemblée et la situation financière de la Collectivité.

Ce rapport, soumis pour avis au Conseil Économique, Social et Culturel de Corse, donne lieu à un débat.





### Rapports avec l'Assemblée de Corse

Le Président et les Conseillers Exécutifs ont accès aux séances de l'Assemblée de Corse. Ils sont entendus, à leur demande, sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Quinze jours avant la réunion de l'Assemblée de Corse, le Président du Conseil Exécutif transmet au Président de l'Assemblée un rapport sur chacune des affaires qui doivent y être examinées et les projets de délibération correspondants.

L'ordre du jour de l'Assemblée comporte par priorité et dans l'ordre que le Président du Conseil Exécutif a fixé, les affaires désignées par celui-ci.

Il adresse les projets au Président de l'Assemblée, assortis de l'avis du Conseil Economique, Social et Culturel obligatoirement consulté sur les questions relevant de sa compétence.

Le projet de budget de la Collectivité Territoriale de Corse est arrêté en Conseil Exécutif par son Président qui le transmet au Président de l'Assemblée avant le 15 février.

Il peut, par arrêté délibéré au sein du Conseil Exécutif, prendre toute mesure précisant les modalités d'application des délibérations de l'Assemblée et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services de la Collectivité Territoriale de Corse.

### Rapports avec l'Etat

Le Président du Conseil Exécutif de Corse peut faire au Premier Ministre toute suggestion ou remarque sur l'organisation et le fonctionnement des services publics de l'Etat dans la collectivité territoriale de Corse.

## Les délégations données par le Président du Conseil Exécutif aux huit Conseillers Exécutifs

### José Rossi :

Economie - Fiscalité  
Développement de l'industrie, de l'artisanat et du commerce  
Développement de la pêche et des cultures marines  
Liaison Emploi / Formation- Energie  
Télécommunications et technologies de l'information

### Stéphanie Grimaldi :

Equipements et ressources hydrauliques  
Urbanisme - Politique de la montagne

### Antoine Sindali :

Organisation des transports aériens et maritimes sur la base  
du principe de continuité territoriale  
Ports et aéroports - Réseau ferré - Réseau routier

### Jerôme Polverini :

Environnement - Prévention des incendies  
Elimination des déchets - Habitat / Logement social  
Aménagement du territoire.

### Antoine Giorgi :

Tourisme - Appareil éducatif - Enseignement supérieur  
Formation Professionnelle - Recherche  
Langue et culture corses

### Jean-Claude Bonaccorsi :

Agriculture et développement rural - Forêt

### Simone Guerrini :

Culture - Audiovisuel - Patrimoine

### Sauveur Gandolfi-Scheit :

Jeunesse et sports - Action sanitaire et sociale



## Ange Santini



Président du Conseil Exécutif de Corse  
Né le 10 • 6 • 59  
Adjoint au Maire de Calvi  
*UMP*



José Rossi

---

Président de l'Agence de  
Développement Economique  
de la Corse  
Né le 18 • 6 • 44  
*SE*



Stéphanie Grimaldi

---

Présidente de l'Office d'Equipement  
Hydraulique de Corse  
Née le 27 • 5 • 68  
Juriste-conseil en droit de l'urbanisme  
Maire de La Porta  
*UMP*



Antoine Sindali

---

Président de l'Office des Transports  
de la Corse  
Né le 19 • 4 • 45  
Chef d'Etablissement  
Maire de Corte  
*UMP*



---

Jerôme Polverini

Président de l'Office  
de l'Environnement de la Corse  
Né le 6 • 6 • 40  
Inspecteur Général honoraire de  
l'Administration de l'Education Nationale  
Maire de Pianotolli-Caldarello  
*UMP*



---

Antoine Giorgi

Président de l'Agence du Tourisme  
de la Corse  
Né le 12 • 7 • 44  
Maire de Serra di Ferro  
*UMP*



---

Jean-Claude Bonaccorsi

Président de l'Office du Développement  
Agricole et Rural de Corse  
Né le 25 • 4 • 35  
Avocat honoraire  
*Divers droite*





Simone Guerrini

---

Conseiller Exécutif de Corse  
Née le 1 • 2 • 45  
Maire d'Urbalacone  
*UMP*



Sauveur Gandolfi-Scheit

---

Conseiller Exécutif de Corse  
Né le 19 • 1 • 47  
Médecin  
Maire de Biguglia  
*Divers Droite*



### 51 membres et deux sections

Le Conseil Exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse sont assistés d'un Conseil Economique, Social et Culturel de Corse dont l'effectif est de cinquante et un membres, répartis en deux sections :

- une section économique et sociale de 29 membres,
- une section de la culture, de l'éducation et du cadre de vie de 22 membres.

Ce Conseil établit son règlement intérieur et, dans les conditions prévues par ce règlement, il élit, en son sein, au scrutin secret, son Président et les autres membres de son bureau. Les Conseillers Exécutifs et les Conseillers à l'Assemblée de Corse ne peuvent en faire partie.

### Un Conseil consultatif

Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse est préalablement consulté par le Président du Conseil Exécutif :

- sur le projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse et sur les projets de délibérations relatives aux transports,
- sur toute étude régionale d'aménagement et d'urbanisme,
- sur la préparation du plan national en Corse,
- sur les orientations générales du projet de budget de la Collectivité Territoriale.

Il donne son avis sur les résultats de leur mise en œuvre.

Le C.E.S.C. est également consulté sur la carte scolaire des établissements d'enseignement du second degré, sur la carte des formations supérieures et des activités de recherche universitaire ainsi que sur les activités éducatives complémentaires qu'organise la Collectivité Territoriale de Corse.



### Avis et études

A l'initiative du Président du Conseil Exécutif ou du Président de l'Assemblée de Corse, le Conseil Économique, Social et Culturel peut être saisi de demandes d'avis et d'études sur tout projet de la Collectivité Territoriale à caractère économique, social et culturel.

Il peut, en outre, de sa propre initiative, émettre des avis sur toute question économique et sociale et intéressant l'avenir culturel de la Corse, l'éducation ou le cadre de vie. Il peut également donner son avis sur l'action et les projets des établissements ou organismes publics ou des sociétés d'économie mixte liés à la Collectivité Territoriale et intervenant dans ce domaine.

### Consultation obligatoire et préalable

Le Conseil Économique, Social et Culturel est également consulté, obligatoirement et préalablement, sur tout projet de délibération concernant l'action culturelle et éducative, notamment pour la sauvegarde et la diffusion de la langue et de la culture corses. Il donne son avis sur les résultats de leur mise en œuvre.

### Un rapport annuel sur l'audiovisuel en Corse

Il établit, en outre, un rapport annuel sur les activités des sociétés publiques du secteur audiovisuel qui ont des établissements en Corse.

Ce rapport est adressé au Président du Conseil Exécutif de Corse qui le transmet à l'Assemblée de Corse.

Le C.E.S.C. donne son avis sur les projets de conventions particulières conclues entre la CTC et les télévisions et radios publiques, dont l'objectif est de soutenir la réalisation de programmes audiovisuels afin de promouvoir notamment la langue et la culture corses.





R a y m o n d  
C e c c a l d i



Président du Conseil Economique,  
Social et Culturel de Corse  
Né le 4 • 8 • 48  
Chef d'entreprise  
Président de la Chambre de  
Commerce et d'Industrie d'Ajaccio  
et de la Corse-du-Sud



### L'élection de Raymond Ceccaldi à la Présidence du C.E.S.C.

A la suite du renouvellement du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, intervenu par arrêté du Préfet de Corse en date du 12 mars 1999, Raymond Ceccaldi a été élu Président de cette instance le 25 mars 1999. Le prochain renouvellement du C.E.S.C interviendra à la fin du premier semestre 2005.

### Bureau du C.E.S.C.

Le bureau du C.E.S.C. est composé du Président du C.E.S.C., de quatre Vice-présidents et de six Présidents de commissions.

**Alexandre Bassani** : 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la section de la culture, de l'éducation et du cadre de vie

**Maxime Nordee** : 2<sup>e</sup> Vice-président, Président de la section économique et sociale

**Pierre Agostini** : 3<sup>e</sup> Vice-président, Rapporteur de la section de la culture, de l'éducation et du cadre de vie

**Etienne Santucci** : 4<sup>e</sup> Vice-président, Rapporteur de la section économique et sociale

**Pierre Casalonga** : Président de la commission des affaires européennes et méditerranéennes

**Jean-Claude Graziani** : Président de la commission des affaires sociales et de l'emploi

**Elie Cristiani** : Président de la commission azione culturale et audiovisuel

**Jean-Dominique Peretti** : Président de la commission du développement économique

**Paul Bellavigna** : Président de la commission de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et des sports et lingua corsa

**André Angeletti** : Président de la commission de l'environnement, de l'espace rural et de la mer



SECTION ECONOMIQUE ET SOCIALE (29 MEMBRES)

I. Entreprises et activités professionnelles non salariées  
(14 membres)

**Raymond Ceccaldi**

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud

**Paul Bianchi**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

**Charles Capia**

Union Patronale Interprofessionnelle de la Corse

**Pierre Casalunga**

Union régionale des petites et moyennes entreprises de la Corse

**Dominique Franchi**

Chambres des Métiers de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse

**Jean-Noël Marcellesi**

Syndicat général des entrepreneurs et artisans du BTP de la Haute-Corse et Fédération départementale du BTP de la Corse-du-Sud

**Jean Grimaldi**

Syndicats professionnels de transporteurs

**Jean-Dominique Pianelli**

Chambres d'Agriculture de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse

**Jean-Dominique Peretti**

Comité régional des pêches et des élevages marins et Syndicat des aquaculteurs corses

**Joseph Colombani**

Organisations représentatives des exploitants agricoles en Corse

**François Franceschi**

Organisations représentatives des exploitants agricoles en Corse

**Alain Spadoni**

Section régionale de l'union nationale des associations de professions libérales

**Dominique Subrini**

Confédération des industries hôtelières corses - Syndicat des industries touristiques de la Corse - Fédération de l'hôtellerie de plein-air - Syndicat régional des agences de voyage



## I. Entreprises et activités professionnelles non salariées (14 membres)

### Raymond Ceccaldi

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud

### Paul Bianchi

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

### Charles Capia

Union Patronale Interprofessionnelle de la Corse

### Pierre Casalonga

Union régionale des petites et moyennes entreprises de la Corse

### Dominique Franchi

Chambres des Métiers de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse

### Jean-Noël Marcellesi

Syndicat général des entrepreneurs et artisans du BTP de la Haute-Corse et Fédération départementale du BTP de la Corse-du-Sud

### Jean Grimaldi

Syndicats professionnels de transporteurs

### Jean-Dominique Pianelli

Chambres d'Agriculture de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse

### Jean-Dominique Peretti

Comité régional des pêches et des élevages marins et Syndicat des aquaculteurs corses

### Joseph Colombani

Organisations représentatives des exploitants agricoles en Corse

### François Franceschi

Organisations représentatives des exploitants agricoles en Corse

### Alain Spadoni

Section régionale de l'union nationale des associations de professions libérales

### Dominique Subrini

Confédération des industries hôtelières corses - Syndicat des industries touristiques de la Corse - Fédération de l'hôtellerie de plein-air - Syndicat régional des agences de voyage



SECTION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DU CADRE DE VIE (22 MEMBRES)

I. Vie culturelle (6 membres)

**Jean-Pierre Mattei**

Associations de promotion du cinéma et du cinéma corse

**Georges Coucoravas**

Associations de promotion de la musique et de la danse

Organismes représentant les créateurs et compositeurs de musique et de chants corses

**Joseph Fondacci**

Troupes de théâtre exerçant leur activité en Corse

**Alexandre Bassani**

Associations de promotion de la langue et de la culture corses

Associations de promotion du livre et de la lecture

Editeurs d'ouvrages en langue corse

**Elie Cristiani**

Associations représentant les créateurs en arts plastiques

**Louis Ambrogi**

Groupement régional des sociétés archéologiques

Associations de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural et monumental

II. Vie éducative (6 membres)

**Antoine Aiello**

Président de l'université de Corse

**Patrick Salvatorini**

Associations d'enseignement de la langue corse

**Christian Torre**

Associations d'éducation populaire agréées ayant pour objet la vie éducative

**Pierre Agostini**

Syndicats représentatifs d'enseignants en Corse

**Jeanne Kalpakis**

Syndicats représentatifs d'enseignants en Corse

**Emile Benedetti**

Fédérations départementales des conseils de parents d'élèves

Union régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public



### III. Environnement et cadre de vie (9 membres)

#### Pierre Santoni

Comité Régional Olympique et Sportif

#### Mme Dominique Battesti

Syndicats professionnels d'architectes

Section régionale de la société française des urbanistes

#### Mme Claude Robertson-Forcioli

Associations agréées de protection de la nature, de défense de l'environnement, de prévention de la pollution exerçant leur activité en Corse - Association des amis du Parc Naturel Régional de Corse

#### Mme Lucrèce Sansonetti

Associations agréées de protection de la nature, de défense de l'environnement, de prévention de la pollution exerçant leur activité en Corse - Association des amis du Parc Naturel Régional de Corse

#### Roger Maupertuis

Fédérations départementales de chasse de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse

Fédération interdépartementale des associations de pêche et de pisciculture de la Corse

#### Chantal Moretti

Unions départementales d'associations familiales de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse

#### Paul Bellavigna

Groupement régional de la coopération et de la mutualité

#### Marius Guidicelli

Comités départementaux de retraités et personnes âgées de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud

#### Mme Pierrette Fabby

Associations de consommateurs exerçant leur activité en Corse  
Associations et fédérations de locataires ayant leur siège dans la Collectivité Territoriale de Corse

### IV. Personnalité qualifiée

#### Serge ORRU

La Collectivité Territoriale de Corse dispose de six établissements publics chargés de la mise en œuvre de sa politique dans chacun des secteurs d'activité concernés.

Il s'agit de l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC), de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), de l'Office des Transports de la Corse (OTC), de l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC), de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) et de l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse (OEHC).

### L'Agence de Développement Economique de la Corse

**Ses missions :** aider à la création et au développement d'entreprises et d'emplois, soutenir les projets d'actions collectives par la structuration des filières et des secteurs d'activité, favoriser la création de zones d'activités, promouvoir l'économie rurale et les Technologies de l'Information et de la Communication, assurer les travaux d'évaluation et d'observation des politiques économiques.

**Président :**

José Rossi - Conseiller Exécutif de Corse

**Directeur :**

Michel Zonenberg

**Adresse :**

1, Avenue Eugène Macchini - Imm Le Régent - 20000 Ajaccio

Tél. : 04 95 50 91 00 - Télécopie : 04 95 50 91 60

### L'Office de l'Environnement de la Corse

**Ses missions :** assurer la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine naturel de la Corse (protection et gestion des espaces et des équilibres naturels, des espèces végétales et animales, des milieux aquatiques et marins, prévention contre les incendies, lutte contre les pollutions et les nuisances, sensibilisation et éducation à l'environnement).

**Président :**

Jérôme Polverini - Conseiller Exécutif de Corse

**Directeur :**

Roger Pantalacci

**Adresse :** Avenue Jean Nicoli - 20250 Corte

Tél. : 04 95 45 04 00 - Télécopie : 04 95 45 04 01

La Collectivité Territoriale de Corse dispose de six établissements publics chargés de la mise en œuvre de sa politique dans chacun des secteurs d'activité concernés.

Il s'agit de l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC), de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), de l'Office des Transports de la Corse (OTC), de l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC), de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) et de l'Office d'Equipeement Hydraulique de Corse (OEHC).

### L'Agence de Développement Economique de la Corse

**Ses missions :** aider à la création et au développement d'entreprises et d'emplois, soutenir les projets d'actions collectives par la structuration des filières et des secteurs d'activité, favoriser la création de zones d'activités, promouvoir l'économie rurale et les Technologies de l'Information et de la Communication, assurer les travaux d'évaluation et d'observation des politiques économiques.

**Président :**

José Rossi - Conseiller Exécutif de Corse

**Directeur :**

Michel Zonenberg

**Adresse :**

1, Avenue Eugène Macchini - Imm Le Régent - 20000 Ajaccio

Tél. : 04 95 50 91 00 - Télécopie : 04 95 50 91 60

### L'Office de l'Environnement de la Corse

**Ses missions :** assurer la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine naturel de la Corse (protection et gestion des espaces et des équilibres naturels, des espèces végétales et animales, des milieux aquatiques et marins, prévention contre les incendies, lutte contre les pollutions et les nuisances, sensibilisation et éducation à l'environnement).

**Président :**

Jérôme Polverini - Conseiller Exécutif de Corse

**Directeur :**

Roger Pantalacci

**Adresse :** Avenue Jean Nicoli - 20250 Corte

Tél. : 04 95 45 04 00 - Télécopie : 04 95 45 04 01





### L'Office du Développement Agricole et Rural de Corse

**Ses missions :** aménagement de l'espace rural et valorisation des ressources naturelles, développement d'un pastoralisme respectueux de l'environnement tant dans un but économique qu'écologique et paysager, mobilisation du foncier et aide aux éleveurs dans leurs systèmes de gestion des ressources fourragères (modernisation des exploitations agricoles, aide à l'installation des jeunes agriculteurs, diversification des productions, structuration et professionnalisation des filières, soutien aux démarches de certification de qualité, promotion et commercialisation des produits spécifiques insulaires).

**Président :**

Jean-Claude Bonaccorsi - Conseiller Exécutif de Corse

**Directeur :**

Alexandre Vinciguerra

**Adresse :**

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 Bastia Cedex

Tél. : 04 95 30 95 30 - Télécopie : 04 95 33 86 05

### L'Office d'Équipement Hydraulique de Corse

**Ses missions :** aménagement et gestion de l'ensemble des ressources hydrauliques de l'île (équipements nécessaires au prélèvement, au stockage et au transfert des eaux, ainsi qu'à la production et la distribution d'eau brute et d'eau potable, traitement et analyse des eaux usées, réseaux collectifs d'irrigation et d'assainissement des terres agricoles, ouvrages à destination énergétique dont la puissance est inférieure à 8 000 kw, ouvrages relatifs aux milieux aquatiques et marins).

**Président :**

Stéphanie Grimaldi - Conseiller Exécutif de Corse

**Directeur :**

Claude Rocca Serra

**Adresse :**

Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 Bastia Cedex 1

Tél. : 04 95 30 93 93 - Télécopie : 04 95 30 50 29

## LES CABINETS DES PRÉSIDENTS

---

### CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

- CABINET DU PRÉSIDENT

Tél : 04 95 51 65 31 - Télécopie : 04 95 51 64 16

Directeur de Cabinet du Président :  
José Colombani

Chef de Cabinet du Président :

Marc Spinosi

Chef-adjoint de Cabinet du Président :

Laetitia Descoin

Attachée de Presse du Président :

Blanche Peretti

### ASSEMBLÉE DE CORSE

- CABINET DU PRÉSIDENT

Tél : 04 95 51 67 91 - Télécopie : 04 95 51 65 90

Directeur de Cabinet du Président : NN

Chef de Cabinet du Président :

Emmanuel Bernabeu-Casanova

Conseiller auprès du Président :

Pierre Marcellesi

- Secrétaire Général de l'Assemblée de Corse :

Serge Tomi

Tél : 04 95 51 65 64 - Télécopie : 04 95 51 65 66

### CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE CORSE

Ajaccio : 6, rue Emmanuel Arène

Tél : 04 95 50 39 90 - Télécopie : 04 95 50 39 99

Directeur :

Pierre Agostini

Secrétaire Général :

Jean-Baptiste Caporossi



Hôtel de Région - 22, cours Grandval - BP 215 - 20187 AJACCIO cedex 1  
Standard téléphonique : 04 95 51 64 64 - Télécopie : 04 95 51 67 75  
Site internet : <http://www.corse.fr>

### Directeur Général des Services : Xavier Doublet

Tél : 04 95 51 65 47 - Télécopie : 04 95 51 67 10

#### • *Direction de la Communication* : Blanche Peretti

Tél : 04 95 51 65 08 - Télécopie : 04 95 51 64 60

*Service de Presse, d'Information et de Relations Publiques* : Blanche Peretti

*Service des Editions* : Chantal Peretti-Romiti

*Service de la Communication* : Clothilde Bujoli-Biancardini

*Service de la Documentation et des Archives* : Martine Grimaldi

*Chef de projet site internet CTC* : Marie-France Pianelli

#### • *Direction des Systèmes d'Information* : NN

*Mission Technologies de l'Information et de la Communication* : Eric Ferrari

*Ajaccio* : Villa Spinosi - 4, Av Impératrice Eugénie

Tél : 04 95 10 50 80 - Télécopie : 04 95 10 50 75

*Service Informatique et Téléphonie* : Claude Polifroni

Tél : 04 95 51 67 76 - Télécopie : 04 95 51 67 81

#### • *Mission du PADDUC* : Josette Mazzacami

Tél : 04 95 51 66 60 - Télécopie : 04 95 51 66 25

### Directeur Général des Services Techniques : Jean Cagniard

Tél : 04 95 51 66 71 - Télécopie : 04 95 51 66 41

#### • *Secrétariat Général* : Vincent Bernardini

Tél : 04 95 51 66 87 - Télécopie : 04 95 51 66 41

#### • *Direction des Routes de Corse-du-Sud* : Laurent Calvet

Tél : 04 95 51 66 76 - Télécopie : 04 95 51 66 27

#### • *Direction des Routes de Haute-Corse* : Jean-Jacques Thorel

*Bastia* : 8, Bd. Benoîte-Danesi

Tél : 04 95 34 86 29 - Télécopie : 04 95 31 29 58

• *Direction des Transports ferroviaires et de l'Ingénierie* : Alain Fichou

Ajaccio : 2, rue des Trois Marie

Tel : 04 95 51 72 90 - Télécopie : 04 95 51 72 99

• *Direction des Ports et Aéroports* : Bernard Platzer

Ajaccio : Tél : 04 95 50 39 07 - Télécopie : 04 95 50 39 39

Chef du Bureau d'Etudes : Ronan Limantour

Subdivision Corse-du-Sud : Pierre Le Querré

Bastia : 8, Bd. Benoîte-Danesi

Tél : 04 95 34 33 30 - Télécopie : 04 95 34 33 44

Subdivision Haute-Corse : Jean-Louis Delpoux

• *Direction de l'Ingénierie du Bâtiment* : Jean-François Devaux Scamaroni

Ajaccio : Villa Spinosi - 4, Av Impératrice Eugénie

Tél : 04 95 10 66 40 - Télécopie : 04 95 10 66 45

Service de la Construction

Service de la Gestion Patrimoniale

Service de la Gestion Administrative et Financière

Bastia : 8, Bd. Benoîte-Danesi

Tél : 04 95 34 34 45 - Télécopie : 04 95 34 26 64

Directeur Général Adjoint chargé de la coordination des  
directions opérationnelles : Norbert Pancrazi

Tél : 04 95 51 67 50 - Télécopie : 04 95 51 67 20

• *Direction du Patrimoine* : Jean-Marc Olivesi

Ajaccio : 19 & 33, cours Napoléon

Tél : 04 95 50 38 02 - Télécopie : 04 95 50 38 00/50 38 40

Service de l'Inventaire du Patrimoine : Mauricette Mattioli

Service de l'Archéologie et des Musées : Laurence Ogel

Service de la Restauration du Patrimoine : Philippe Bachelez

Service de la Mise en Valeur du Patrimoine : Pierre-André Albertini

Antenne Aleria : Tél : 04 95 57 00 73 - Télécopie : 04 95 57 07 74

*Conservateur du Musée de la Corse* : Jean-Marc Olivesi

Secrétaire Général du Musée de la Corse : Rémy Froment

Corte : La Citadelle

Tél : 04 95 45 25 45 - Télécopie : 04 95 45 25 36



• *Direction de l'Action Culturelle* : Dominique Rognoni

Tél : 04 95 51 65 09 - Télécopie : 04 95 51 65 05

*Service Livre et Lecture publique* : Laurence Casanova

*Service du Spectacle Vivant* : David Mazziéri

*Service du Fonds Régional d'Art Contemporain* : Anne Alessandri

**Corte** : La Citadelle

Tél : 04 95 46 22 18 - Fax : 04 95 46 03 03

*Outil Technique de Conseil et de Développement Culturel* :

Andrée Gouth Grimaldi

**Ville de Pietrabugno** : Villa Ker Maria

Tél : 04 95 34 42 51 - Télécopie : 04 95 31 42 81

• *Direction du Sport et de la Jeunesse* : Alain Pasqualini

**Ajaccio** : Rue de l'Aspirant Michelin

Tél : 04 95 50 38 70 - Télécopie : 04 95 50 38 88

*Service du Sport* : Alain Pasqualini

*Service de la Jeunesse* : Georges Chiappini

*Service administratif et financier* : Nicolas Ognò

**Bastia** : 17, Bd Hyacinthe de Montera

Tél : 04 95 30 99 46 - Télécopie : 04 95 30 99 44

• *Direction de la Formation, de l'Enseignement  
et de la Recherche* : Maguy Brunel

**Ajaccio** : 1, Avenue Eugène Macchini - Imm. le Régent

Tél : 04 95 51 63 68 - Télécopie : 04 95 51 63 64

*Sous-Direction des Constructions Scolaires et Universitaires* :

Marie-Pierre Laborde

*Service des Affaires Scolaires* : Louis Casanova

*Service de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage* :

Hélène Dubreuil

*Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche* :

Serge Natalini

*Service de la Langue et de la Culture Corses* : Françoise Graziani

**Bastia** : 8, Bd. Benoîte-Danesi

Tél : 04 95 34 86 21 - Télécopie : 04 95 34 26 64

• *Direction de l'Aménagement et du Développement :*

*Jean-Jacques Abraini*

Tél : 04 95 51 66 51 - Télécopie : 04 95 51 66 25

*Service de l'Eau et de l'Environnement : Nadine Mastropasqua*

*Service du développement local et du classement touristique :*

*Jean-Michel Gambini*

*Service de l'Agriculture et de la Forêt : Albert-Jules Rossi*

*Service de l'Habitat et de la Santé : Paul Cristiani*

**Bastia :** Cellule classement touristique - 8, Bd. Benoîte-Danesi

Tél : 04 95 34 33 47 - Télécopie : 04 95 34 26 64

• *Action opérationnelle des Agences et Offices  
et Territorialisations des Politiques Publiques :*

*Norbert Pancrazi*

**Directeur Général Adjoint chargé des affaires  
transversales :** Catherine Iстриa

Tél : 04 95 51 67 78 - Télécopie : 04 95 51 67 10

• *Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse :*

Catherine Iстриa

Tél : 04 95 51 67 83 - Télécopie : 04 95 51 67 70

• *Direction des Affaires Européennes  
et de la Coopération Décentralisée :* NN

Tél : 04 95 51 67 78 - Télécopie : 04 95 51 67 70

*Antenne de la Collectivité Territoriale de Corse*

*à Bruxelles :* Emmanuelle Thevignot Dunyach

36, rue Breydel - B - 1040 Bruxelles

Tél : + 32 2.235 86 12 - Télécopie : + 32 2 235 86 65

*Service de la Coopération décentralisée :* Carine Balli

Tél : 04 95 51 64 26 - Télécopie : 04 95 51 44 62

**Bastia :** 8, Bd. Benoîte-Danesi - Tél : 04 95 34 33 48

• *Programmation et planification :* Catherine Iстриa

Tél : 04 95 51 67 83 - Télécopie : 04 95 51 67 70



**Directeur Général Adjoint chargé de la coordination  
des directions fonctionnelles : Jean Claude Leca**

Tél : 04 95 51 64 04 - Télécopie : 04 95 51 67 20

• **Direction des Ressources Humaines : Christiane Renucci**

Tél : 04 95 51 64 07 - Télécopie : 04 95 51 64 49

Service des Ressources Humaines : François Casanova

Service de la Paie

• **Direction de l'Administration Générale : Jean Pinelli**

Tél : 04 95 51 65 67 - Télécopie : 04 95 51 67 80

Service des Moyens Généraux : Joëlle Wintenberger

Service du Courrier : Olivier Carli

Service du Garage : Bernard Vellutini

• **Direction des Affaires Juridiques et des Marchés Publics : NN**

Tél : 04 95 51 67 40 - Télécopie : 04 95 51 66 21

Service des Affaires Juridiques : Paule Pieri

Mission des Marchés Publics : José Luciani

**Directeur Général Adjoint chargé des finances et de la  
tutelle des agences et offices : Louis Cianfarani**

Tél : 04 95 51 64 33 - Télécopie : 04 95 51 65 18

• **Direction des Finances, du Budget et du Contrôle de Gestion :**

**Dominique Pianelli**

Tél : 04 95 51 64 81 - Télécopie : 04 95 51 64 46

Service des Finances : Dominique Pianelli

Service du Contrôle de gestion

Publication de la Collectivité Territoriale de Corse :  
Direction Générale des Services  
Service des Editions de la Direction de la Communication

---

Conception graphique et Réalisation : Service des Editions  
Flashage et Photogravure : RD.Com  
Impression : Imprimerie Caccavelli

Crédit Photos : Toussaint Canazzi - Pierre-Antoine Fournil  
Jean Harixçalde - Alain Pistoresi

---

Edition mai 2005